LA LONDE

LE MAG'

N° 113 ▪ AVRIL 2020

DOSSIER

COVID-19, La Ville à vos côtés

MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

LA LONDE
LES MAURES

ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

C'est dans un contexte inédit que je m'adresse à vous et que vous retrouvez ce **numéro entièrement numérique** de notre Magazine d'information municipale.

Je voudrais remercier les Londaises et les Londais, qui dans une période particulière, ont exprimé leur souhait, à l'occasion des élections municipales, de nous voir poursuivre l'élan engagé depuis 2008. Je reçois cette marque de confiance avec fierté, mais aussi avec toute la responsabilité et l'humilité qu'elle nous impose. Humilité également et surtout face à la crise que nous traversons.

Sachez que nous sommes **pleinement mobilisés** pour affronter une pandémie sans précédent, et ses conséquences économiques qui ne manqueront pas d'être violentes.

Depuis l'annonce par le gouvernement des mesures de confinement, les agents de la Ville et de l'intercommunalité « *Méditerranée Porte des Maures* » se sont pleinement engagés à **maintenir un service public** au meilleur niveau possible, soit en présentiel, soit en télétravail. Je veux les remercier pour leur capacité à s'être adaptés aussi rapidement à de nouvelles conditions de travail.

En cette période troublée pour tous, la municipalité reste, comme toujours, à vos côtés pour vous accompagner, vous aider et vous informer. Le fil qui nous lie sera maintenu tout au long de cette crise.

Désormais, l'essentiel pour chacun d'entre-nous est de **respecter les consignes et les instructions qui nous sont données**. Elles sont contraignantes, mais indispensables pour réduire la propagation du virus et éviter l'engorgement de nos services de santé. J'en appelle à votre discipline, votre civisme, votre sens des responsabilités car il s'agit, in fine, de sauver des vies ! C'est aussi une manière de respecter celles et ceux qui sont en première ligne : les soignants, l'ensemble des personnels hospitaliers et des établissements d'hébergement pour personnes âgées bien entendu, mais également les forces de sécurité et de secours, et tous ceux qui sont mobilisés pour nous nourrir et assurer les approvisionnements de première nécessité. Ils sont le visage de la résistance face au virus ! **Soyons dignes de leur engagement !**

Alors que la saison estivale aurait dû démarrer ces jours-ci, l'économie de notre commune est à l'arrêt. Il faudra, dans les semaines et les mois qui viennent, du courage et des mesures fortes pour que nos commerces, nos entreprises, nos artisans, nos agriculteurs sans oublier notre secteur touristique, puissent passer ce cap et que nous retrouvions une **vision sereine de l'avenir**. Notre Commune mais aussi notre intercommunalité « *Méditerranée Porte des Maures* », sans oublier le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur seront plus que jamais mobilisés pour !

À La Londe, nous savons faire face, comme l'ont montré dans le passé les épisodes terribles des inondations ou des incendies. Les jours et les semaines que nous traversons actuellement font une nouvelle fois appel à notre unité, à notre courage et à notre bon sens.

Soyons forts, unis comme jamais, tels les maillons de cette chaîne qui, hier comme aujourd'hui, ne s'est jamais rompue et qui ne se rompra pas, pour que demain, nous puissions à nouveau profiter sereinement de notre commune et de la vie.

Votre Maire, François de Canson.

DOSSIER

COVID-19, LA VILLE À VOS CÔTÉS

TOUJOURS À VOTRE SERVICE

Dès le début du confinement, la Ville a pris la décision de fermer ses services au public et de mettre ses agents en télétravail le plus largement.

Afin d'assurer un niveau de service public optimal, les employés municipaux restent donc mobilisés.

Vous pouvez joindre l'ensemble des services communaux ou intercommunaux *par téléphone ou par mail* aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le service État-Civil reçoit, quant à lui, **uniquement sur rendez-vous au 04 94 01 55 03**.

LES AGENTS MUNICIPAUX & INTERCOMMUNAUX SUR LE FRONT

Sécurité, propreté et aide aux seniors font partie des missions que la municipalité a jugé comme primordiales pour les habitants. Ainsi, les agents communaux, dûment protégés sont donc **pleinement mobilisés**. À commencer par **les policiers municipaux**, qui assurent leurs missions de sécurisation, en étroite collaboration avec les gendarmes. Il s'agit de faire **respecter les règles de confinement**, **les mesures de distanciation sociale** et de **vérifier les attestations dérogatoires de déplacement**. Mais aussi de faire appliquer les arrêtés municipaux et préfectoraux qui interdisent, par exemple, l'ouverture de certains commerces, l'accès aux plages, au sentier du littoral, ou encore la fermeture des parcs et jardins comme celui des Oliviers en centre-ville. **En trois semaines, ce sont déjà plus de 2800 contrôles et près de 120 PV qui ont été dressés par la Police Municipale et la Gendarmerie**.

UNE PRÉSENCE RASSURANTE AUPRÈS DES SENIORS

Les **services à la personne du CCAS**, proposés tout au long de l'année aux seniors londais, sont **maintenus et renforcés**. Un service d'appel téléphonique à domicile a été mis en place pour prendre des nouvelles et s'assurer de la santé de nos aînés. Les personnes dépendantes, les personnes isolées inscrites sur le fichier « canicule » mais également tous les seniors inscrits pour les activités « loisirs » du CCAS sont contactés régulièrement. Plus de **120 plateaux-repas** sont portés à domicile chaque jour et jusqu'à 80 de plus le week-end ! Le service des courses est, de même, très sollicité avec environ 50 bénéficiaires par jour, ce qui représente une hausse 150 % par rapport à la normale. À noter que la livraison des médicaments est également plébiscitée, avec près d'une vingtaine d'appels par jour. Enfin, les auxiliaires de vie du CCAS continuent à intervenir au domicile des seniors qu'elles suivaient avant le déclenchement du confinement. Assurant une **continuité du service** appréciée des familles, leur présence constitue un **lien social essentiel avec nos aînés** et permet une surveillance accrue de nos seniors les plus fragiles.

LA PROPRETÉ DES RUES ASSURÉE

Le Service « Propreté » assure ses missions habituelles de nettoyage de l'espace public, 5 jours sur 7. Elle est également en charge des **opérations de désinfection faisant usage d'un produit respectueux de l'environnement**. 11 agents y prennent part, deux fois par semaine. Chaque lundi et vendredi en matinée, ils interviennent dans les rues du centre-ville et des quartiers. Sont traités : le mobilier urbain, les rues et trottoirs notamment ceux situés devant les commerces ou les services (pharmacie, cabinets de médecin, résidence seniors…). Si certaines missions ont dû être temporairement mises en sommeil (ramassage des encombrants et des déchets verts à domicile), la Communauté de communes « *Méditerranée Porte des Maures* » assure la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif normalement, tandis que les **déchèteries communautaires restent ouvertes aux professionnels**.

MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

MASQUES ET TESTS AU SORTIR DU CONFINEMENT

Avec mes collègues de la Communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures », nous avons décidé de passer une commande de **100 000 masques de substitution en tissu**, qui arriveront à La Londe fin avril. Ils seront mis à disposition de l'ensemble de nos communes. Un moyen d'anticiper ainsi le port du masque qui sera certainement appelé à se généraliser au moment du déconfinement. A ce titre, j'en profite pour remercier les **couturières locales** qui ont fait un travail remarquable et qui proposent déjà un certain nombre de ces masques pour équiper la population. J'ai souhaité également qu'une grande campagne de tests puisse voir le jour sur l'ensemble des villes de « MPM ». Chacune des communes de notre intercommunalité doit pouvoir disposer d'un **centre de détection du COVID-19**. C'est un élément, là-aussi, indispensable à une sortie de confinement efficace et sûre. Ces centres seront mis en place en partenariat avec « l'Agence Régionale de Santé » et financés par MPM !

François de Canson
Président de MPM

Bormes les Mimosas

Collobrières

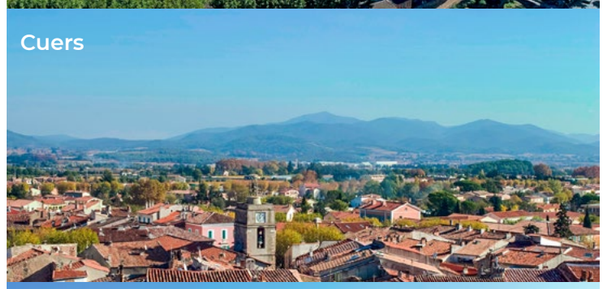
Cuers

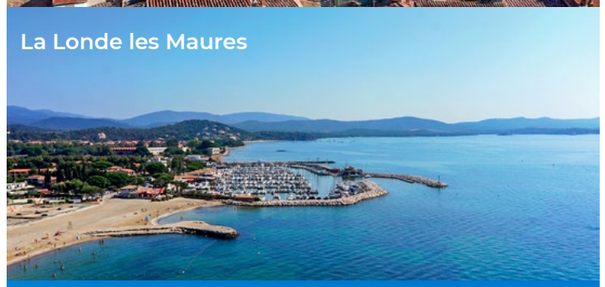
La Londe les Maures

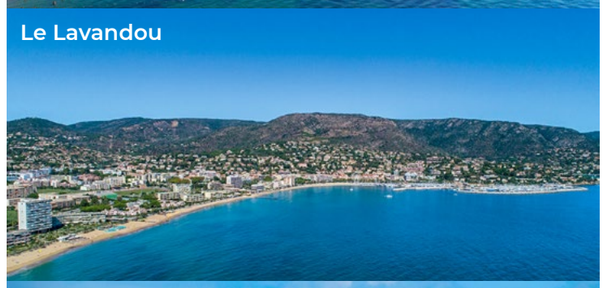
Le Lavandou

Pierrefeu du Var

LA RÉGION & LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUPRÈS DES ENTREPRISES

Aux côtés de la Ville, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de communes « *Méditerranée Porte des Maures* » ont également pris d'importantes mesures pour **faire face à la pandémie et à ses répercussions**, notamment sur le tissu économique local. La Région a mis en place un vrai « ***Plan Marshall*** » doté d'**1,4 milliards d'euros**, pour venir en aide aux entreprises et commerces durement touchés. La Communauté de communes « *Méditerranée Porte des Maures* » entend également être un acteur majeur au niveau local pour passer ce difficile cap et sauver le maillage économique territorial mis à mal par cette épidémie : « ***Plus que jamais*** », rappelle François de Canson, Président de « *Méditerranée Porte des Maures* » et Conseiller régional, « *il s'agit de **jouer collectif** en faisant que tous, État, Région et Collectivités territoriales prennent part à l'effort. Aussi, MPM a décidé de participer au fonds régional Covid-Résistance doté de 20 millions d'euros par la Région et la Banque des Territoires* ». « *Nous allons, à notre niveau, abonder ce fonds de 2€ par habitant de notre intercommunalité, soit un versement de plus de 88 000€ !* », explique François de Canson. « *Ce fonds va permettre de **démultiplier les aides** de l'État et de la Région et d'apporter ainsi une réponse concrète à même d'irriguer au plus près les besoins des acteurs économiques de notre territoire et de nos six communes* ». À noter que MPM a également rédigé un ***mémento*** recensant toutes les mesures disponibles, prise par l'État, la Région, les Chambres de commerce, des métiers ou d'agriculture du Var, ou encore l'UPV, pour venir en aide aux entreprises.

N° de téléphone MPM : **04 94 01 55 51**

ACTUALITÉS

COMMERCES ET AGRICULTEURS

Consommez local !

Les magasins autorisés (boulangeries, magasins de fruits et légumes, bouchers, supermarchés, stations-services, tabacs, presse, pharmacies, animaleries) peuvent rester ouverts, sauf de 21h à 6h, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur dans le Var. Vous pouvez vous y rendre munis d'une déclaration individuelle de sortie et en respectant les mesures de distanciation sociale. Les magasins alimentaires sont régulièrement approvisionnés. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser des stocks de provisions au-delà de vos besoins. Pour s'adapter à ces contraintes, de nombreux commerces londais mais aussi des agriculteurs-producteurs (fruits et légumes, huile d'olive, vins) ont décidé de proposer des services de livraison. Vous pouvez consulter la ***liste des magasins londais ouverts*** sur notre site web dans la Foire aux Questions (liste non-exhaustive) et/ou consulter la ***carte interactive*** proposée par la CCI du Var.

LA SOLIDARITÉ LONDAISE

En période de crise, tous les élans de solidarité sont les bienvenus. Les applaudissements pour les soignants résonnent chaque jour à 20h comme dans toute la France mais à La Londe, les initiatives ne manquent pas.

Ainsi, les commerçants de l'ACAL ont fourni une paëlla pour 100 personnes destinée aux personnel médical et soignant de l'hôpital Sainte-Musse qui reçoit une bonne partie des malades du Covid-19 dans notre département. La Ville de La Londe s'est associée à leur démarche en mettant à leur disposition un camion réfrigéré.

La municipalité aux côtés des soignants

SPORT & ACTIVITÉS POUR TOUS

Durant le confinement, les **Services Jeunesse et Sports & Loisirs** proposent chaque semaine, plusieurs rendez-vous pour les jeunes et les seniors. Au programme, des séances vidéo de remise en forme, des cours de cuisine, des ateliers créatifs, des jeux en ligne ainsi qu'un challenge pour tous. Retrouvez le programme des activités sur le ***site de la Ville***, ou via la ***page Facebook de l'Espace Jeunes***.

CONFINÉ MAIS CULTIVÉ

Le **service Evénementiel & Culturel** vous aide à rester « *Confiné mais cultivé* » avec une sélection des musées dont les collections sont accessibles via le web mais aussi, grâce à l'opération #1jour1photo. Chaque jour, sur la ***page Facebook Images In Air***, une publication permet de s'évader en photo grâce aux artistes qui ont pris part aux différentes éditions de l'exposition Image(s) In Air…

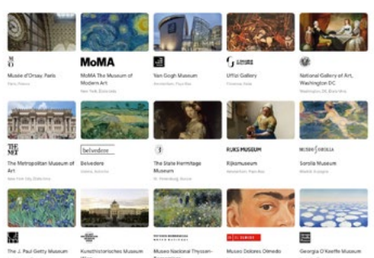

DES IDÉES POUR OCCUPER LES PLUS JEUNES

La crèche « ***Le Jardin des Enfants*** » vous propose, quant à elle, une liste d'activités manuelles et créatives ainsi que des chansons et des recettes pour les tout-petits. Une manière agréable pour les parents de passer du bon temps avec leurs enfants à découvrir sur notre ***site Internet***.

UN CONCOURS DE L'OFFICE DE TOURISME

Pendant toute la durée du confinement, l'**Office de Tourisme Intercommunal** vous propose un concours « *À vos souvenirs* » sur sa ***page Facebook***. Partagez-y vos plus beaux souvenirs de La Londe et tentez de gagner l'une des affiches de Monsieur Z !

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE SUR :

SITE WEB **FACEBOOK** **TWITTER** **INSTAGRAM**

LES INTERDICTIONS À RESPECTER

ACCÈS AUX PLAGES ET AU SENTIER DU LITTORAL

Afin de faire respecter au mieux le confinement, le Préfet du Var a pris un arrêté interdisant temporairement l'accès au rivage de la mer. Cette interdiction englobe les plages, les secteurs rocheux naturels de bord de mer et les ouvrages de défense contre la mer, tels que épis, brises lames et digues implantés sur le domaine public maritime. Le sentier du littoral est également interdit.

INTERDICTION DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Dans le même esprit, le Préfet Maritime de la Méditerranée a pris un arrêté interdisant toutes les activités de plaisance, de tourisme ou de loisirs nautiques en mer Méditerranée jusqu'à nouvel ordre. Ces dispositions permettent d'éviter un afflux de personnes en période de confinement mais aident aussi à préserver les moyens de secours en mer pour les dédier plus spécifiquement à d'éventuelles interventions sanitaires liées à l'épidémie en cours.

ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS ET MILIEUX NATURELS

Le Préfet du Var a pris un arrêté interdisant l'accès à certains milieux naturels et aux massifs forestiers. L'accès aux salins, lacs, autres étendues d'eau et leurs rivages, berges de canaux et cours d'eau ainsi qu'aux massifs forestiers est interdit.

INTERDICTION DES LOCATIONS TOURISTIQUES SAISONNIÈRES

Afin d'éviter un afflux de population venue de zones en tension sur le plan épidémique, le Préfet du Var a interdit, le 4 avril dernier, la location, à titre touristique, des chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière situés dans l'ensemble du département.

SURVOL EN DRONE

Le survol en zone peuplée des aéronefs circulant sans personne à bord (drones) au-dessus des communes de département du Var a également été interdit par arrêté du Préfet du Var.

COMMERCES DE NUIT

Le Préfet du Var a pris un arrêté préfectoral en date du 8 avril portant fermeture temporaire des commerces du département du Var de 21 heures à 5 heures. Les activités de livraison et de vente à emporter sont également concernées mais pas les stations-services ouvertes de nuit.

PISCINES COLLECTIVES

L'ouverture des piscines publiques et privées à usage collectif (dans les résidences ou les lotissements) du département du Var est interdite jusqu'à nouvel ordre.

#LALONDE
RESTONS
CHEZNOUS

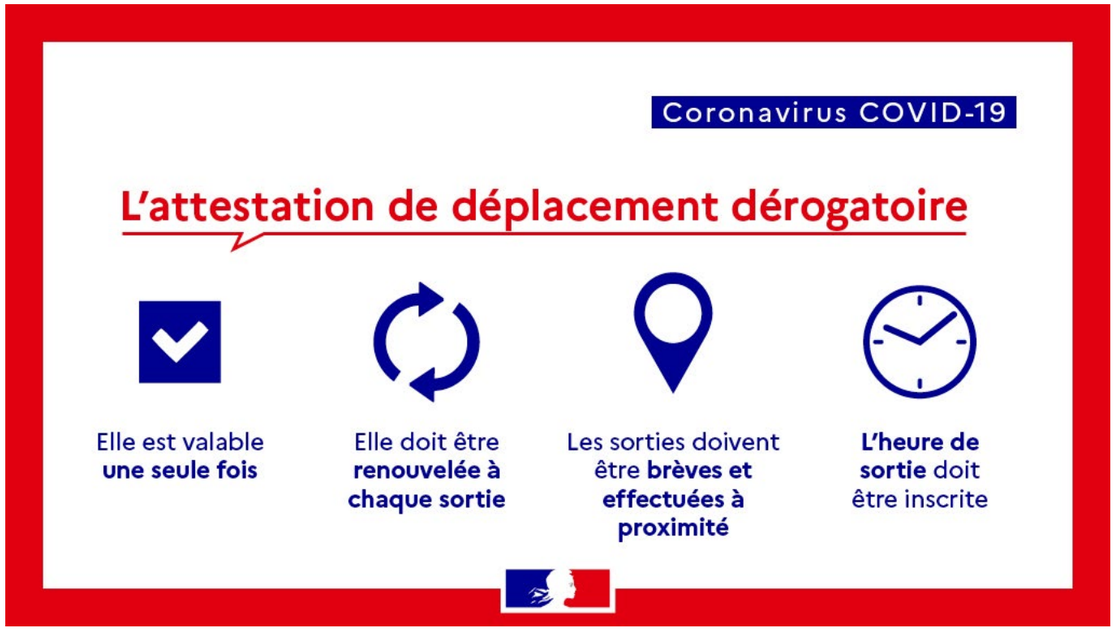

COMPRENDRE LES ATTESTATIONS ET LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT

Les déplacements sont contraints et réglementés. Dans la pratique, sur présentation de l'attestation dérogatoire, les déplacements sont autorisés dans le cas d'une activité professionnelle indispensable quand le télétravail est impossible (accompagnée dans ce cas de attestation de l'employeur), pour sortir acheter des biens de première nécessité dans les magasins autorisés à ouvrir, pour aller voir un médecin (en privilégiant avant tout la téléconsultation) ou acheter des médicaments, pour motif familial impérieux (notamment l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants), pour faire du sport, s'aérer ou sortir son chien (maximum une heure et dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile), pour répondre à une convocation judiciaire ou encore participer à des missions d'intérêt général. L'absence de ces documents est sanctionnée d'une amende de 135€, la récidive dans les 15 jours d'une amende forfaitaire de 200€ (avec majoration à 450€), voir de 3 750€ et passible de 6 mois de prison en cas de verbalisation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours.

Comment obtenir ces documents ?

Ils sont disponibles en téléchargement sur *notre site* et sur celui du *Ministère de l'Intérieur* pour être imprimés ou recopiés et présenté à chaque gendarme ou policier (national ou municipal) qui vous en fera la demande. Si vous circulez en voiture, le mieux est de coller vos documents sur votre vitre arrière passager et de présenter vos papiers d'identité sans ouvrir la porte du véhicule. À noter que depuis le 6 avril dernier, une *attestation numérique* est également disponible. L'attestation dérogatoire ne peut-être utilisée qu'une seule fois. Rappelons-le, toutes ces sorties sont dérogatoires : le mot d'ordre c'est : restez chez vous !

INFORMATIONS

NUMÉROS ET SITES D'AIDE ET D'ASSISTANCE UTILES

Numéro Info COVID-19

Vous avez des questions sur le Coronavirus, ses symptômes, sur ce qu'il faut faire en cas de doute ? Appelez le **0 800 130 000** (appel gratuit, 24h/24 et 7j/7). Retrouvez également les informations officielles (recommandations, faq...) ainsi qu'un point sur la situation actualisé régulièrement sur le *site du Gouvernement*.

Cellule de soutien psychologique

Si vous êtes en situation de stress, d'angoisse, d'isolement, si vous avez des difficultés à vivre le confinement, vous pouvez contacter le numéro vert : **0 800 130 000** (appel gratuit, 24h/24 et 7j/7).

Signaler des violences intra-familiales

Le confinement peut exacerber les cas de violence faite aux femmes et aux enfants dans le cadre familial. Vous pouvez dans ce cas appeler le **17** ou le **112** par téléphone ou taper le **114** par SMS en cas d'urgence. Vous pouvez également contacter le **3919** (pour les violences à caractère sexuel ou sexiste) afin de joindre un policier ou un gendarme spécialement formé, afin de déposer plainte ou de faciliter une prise en charge sociale ou psychologique ainsi que le **115** pour demander une mise à l'abri d'un conjoint violent. Ce service est aussi disponible par *Internet*. Enfin, en cas de situation d'enfant en danger, contactez le **119**. Toutes ces plateformes sont accessibles anonymement, gratuites et accessibles 24h/24 et 7j/7.

La plateforme Solidarité Numérique

Lancée par le gouvernement, cette plateforme téléphonique vient en aide aux usagers un peu perdus avec l'usage d'Internet afin de réaliser leurs démarches en ligne. Au **01 70 772 372** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h ou *sur le web*, vous trouverez de l'aide et des conseils simples pour vos démarches personnelles et familiales (aides sociales, CAF, école à la maison...), celles liées à votre emploi (télétravail, chômage partiel, démarches auprès de Pôle Emploi) ou encore vos démarches de santé (déclarer un arrêt de travail, télé-consultation avec un médecin...).

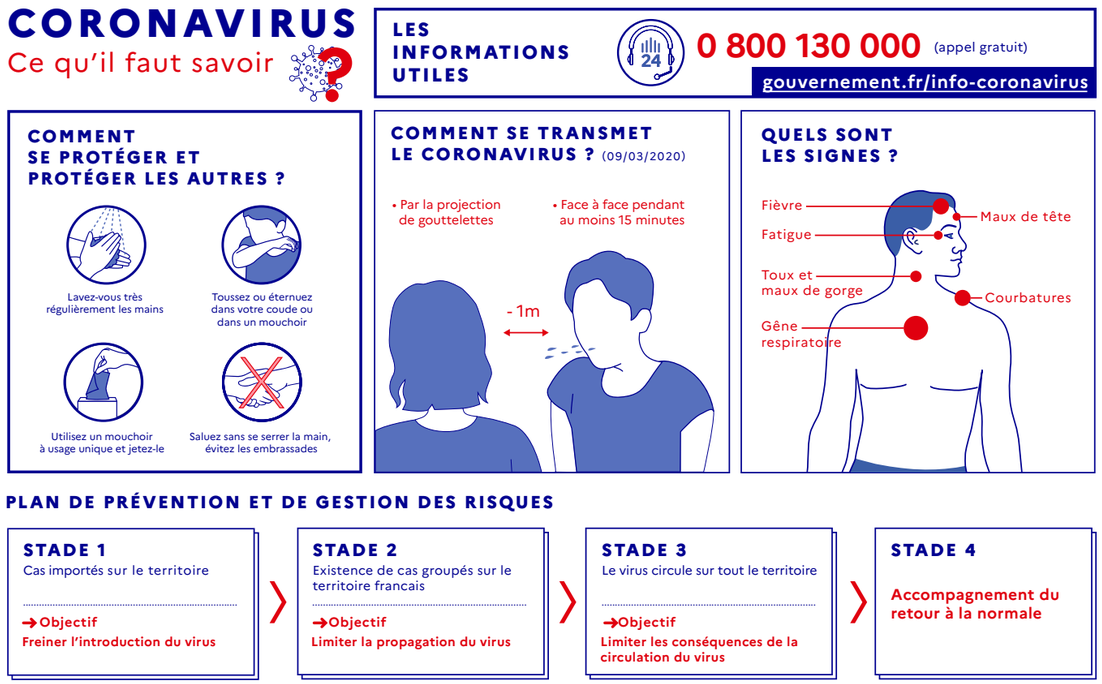

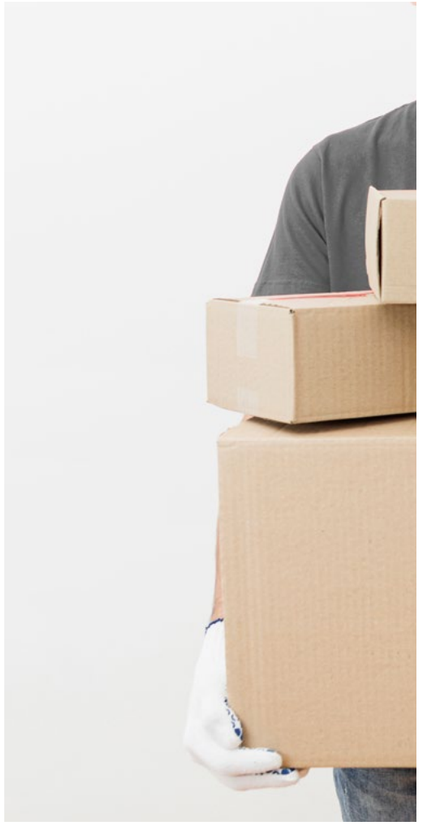

LES INFOS DE LA POSTE

Les livraisons de Chronopost sont à nouveau effectuées du lundi au samedi, celles de Colissimo se répartissent sur 3 jours dans la semaine.

Du fait du confinement, 98 % des colis sont remis à domicile en première présentation, contre 92 % habituellement. Depuis plusieurs semaines déjà, les livraisons se déroulent sans contact entre les livreurs et les clients.

Pour les clients qui n'ont pas pu être livrés à domicile, des solutions nouvelles sont mises en place pour le retrait des Colissimo et Chronopost. Outre les bureaux de poste, un réseau de points de contact complémentaire assure dorénavant le retrait des colis, ainsi 20 espaces entreprises dans le Var sont consacrés au retrait des instances. La liste des espaces entreprises ouvert est disponible *sur internet*.

L'avis de passage déposé dans la boîte aux lettres ou un SMS indique au client l'adresse exacte où il est possible de récupérer son colis. Les stocks d'instances dans les bureaux fermés sont prioritairement représentés au client ou transférés dans les points postaux ouverts et mis à la disposition du public.

Une journée hebdomadaire supplémentaire pour la distribution des journaux

En accord avec les grands éditeurs de presse, La Poste a renforcé ses effectifs et mis en place, dès la semaine du 6 avril, un jour de livraison supplémentaire pour la presse, le lundi ou le mardi selon les communes. A partir du 20 avril, la distribution des journaux reviendra progressivement à 5 jours par semaine.

La fréquence de distribution du courrier progressivement augmentée comme celle du colis

La distribution du courrier est effectuée actuellement du mercredi au vendredi. L'heure de passage du facteur peut varier par rapport aux horaires habituels. Pour l'ensemble des courriers simples ou suivis, le facteur les dépose dans la boite aux lettres, les lettres recommandées sont remises selon un process adapté sans signature. Les équipes supplémentaires mises en place les lundis et mardis à partir du 6 avril et encore renforcées à partir du 14 avril vont permettre d'augmenter progressivement la fréquence de distribution du courrier.

Afin d'éviter les déplacements, de nombreux services de La Poste sont accessibles via leur *site internet* et par téléphone : au **3631** pour les particuliers, au **3634** pour les professionnels et au **3639** pour La Banque Postale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

SI VOUS ÊTES MALADE

Portez un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)